

L ONGWY (39)



**Extrait du Dictionnaire
GEOGRAPHIQUE,
HISTORIQUE et STATISTIQUE
Des communes de la Franche-Comté
De A. ROUSSET
Tome III (1854)**

Longus vicus, Longvi, Longwy, Longvic, village de l'arrondissement de Dole, canton et bureau de poste de Chemin ; perception du Petit-Noir ; paroisse, composée de Longwy, les Jousserots, les Moussières et d'Hotelans ; à 5 km de Chemin, 20 de Dole et 47 de Lons-le-Saunier.
Altitude : 193^m.

Le territoire est limité au nord par Peseux, Saint-Loup et Chemin ; au sud par Petit-Noir, Beauvoisin et Asnans ; à l'est par Chaussin et Asnans ; à l'ouest par Petit-Noir et Chemin. Hotelans, les Moussières et les Jousserots font partie de la commune.

Il est traversé par le chemin de grande communication n° 15, de Dole à Bellevesvre et à Pierre ; par les chemins vicinaux tirant à Chemin, à Chaussin, à Seurre, au Petit-Noir et à Asnans ; par le Doubs, ses mortes, l'Orain et un grand nombre de fossés d'assainissement.

Le village est situé sur la rive droite du Doubs, dans l'immense plaine qui s'étend entre le Jura et la Côte-d'Or. Les rues sont larges et bien entretenues ; les maisons sont groupées, bien construites en pierres et briques, et couvertes les unes en chaume et les autres en tuiles plates.

Les communes des Jousserots et d'Hotelans ont été réunies à celle de Longwy, le 19 juillet 1826.

Population : en 1790, de Longwy, 478 habitants ; des Jousserots, 140, et d'Hotelans, 63 ; population réunie en 1846, 953 ; en 1851, 974, dont 474 hommes, et 500 femmes ; population spécifique par km carré, 59 habitants ; 194 maisons, savoir : à Longwy 143, à Hotelans 12, aux Jousserots 29, et aux Moussières 10 ; 268 ménages.

État civil : Les plus anciens registres de l'état civil datent de 1600.

Vocabulaire : Assomption de Notre-Dame.

Série communale à la mairie depuis 1793, déposée aux Archives Départementales avant, où Longwy a reçu les cotes 5 E 149/89 à /91. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 479 à 483, 3 E 4407 et 4408, 3 E 4648 à 4657, 3 E 3778, 3 E 8515, 3 E 9247 et 9248, 3 E 13505 et 13506. Tables décennales : 3 E 1162 à 1170.

Microfilmé sous les cotes 5 Mi 591 à 595, 5 Mi 1250, 2 Mi 1067, 2 Mi 2107 et 2108, 5 Mi 4 et 7 et 5 Mi 1183.

Les habitants émigrent peu.

Cadastre : exécuté en 1825 ; surface territoriale, 1644^h 54^a, divisés en 6186 parcelles que possèdent 623 propriétaires, dont 336 forains ; surface imposable, 1552^h, savoir : 1224 en terres labourables, 205 en prés, 74 en pâtures, 22 en oseraies, 9 en gravières, 7^h 60^a en sol de bâtiments, 5^h en jardins, 4 en mares et mortes, et 40^a en vergers, d'un revenu cadastral de 50.259 fr. ; contributions directes en principal, 8631 fr.



Le sol, formé d'une riche terre d'alluvion, est très fertile, et produit dix fois la semence des céréales. On récolte beaucoup de blé, du seigle, de l'orge, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, de la navette, des betteraves, des pommes de terre, du chanvre, des fruits, du foin et des fourrages artificiels.

On exporte les quatre cinquièmes des céréales, et on importe le vin.

Le revenu réel des propriétés est de 3 fr. 50 c. pour cent.

On élève dans la commune beaucoup de chevaux, des bêtes à cornes, des moutons, des porcs et des volailles. On y engraisse des bœufs, des cochons et des oies. 80 ruches d'abeilles.

L'agriculture y fait des progrès.

On trouve sur le territoire, d'abondantes gravières et de bonnes sablières sur les bords du Doubs. Il résulte de plusieurs titres anciens, que l'on recueillait autrefois des paillettes d'or dans le Doubs, et que les seigneurs de Longwy et du Petit-Noir affermaient le droit de chercher ce métal précieux dans l'étendue de leurs limites. Cet or était à 24 carats. Jacques de Vienne avait une chaîne faite avec cet or, du poids de 160 écus.

Foire : Il se tient chaque année à Longwy une foire, qui commence le 29 septembre et dure environ dix jours. C'est une des plus anciennes et des plus célèbres de la province. Elle durait autrefois trois semaines. On y vend du bétail de toute espèce, beaucoup de friperie, de la mercerie, de l'épicerie, des tissus, de la plume, du duvet, du chanvre, etc. Elle présente l'aspect le plus pittoresque et le plus animé.

Des bateleurs, des jongleurs, des charlatans, des saltimbanques, des jeux de toute espèce sont établis autour d'une place immense que décorent des baraques rangées avec goût et symétrie. Des promeneurs élégants, mêlés aux villageois en habits de fêtes, se pressent du matin au soir dans les rues, dans les guinguettes et devant les boutiques ou les spectacles.

Commerce et industrie : Il y a 3 auberges à Longwy et une à Hotelans, 1 épicier, 1 charpentier, 1 fermier du bac, 1 bourrelier, 1 maçon, 1 marchand d'étoffes, 1 cafetier, 1 charron, 1 menuisier, 3 sabotiers, 2 maréchaux-ferrants, 1 mercier, 2 cordonniers et 1 battoir à manège.

Un chalet a été fondé en 1854 ; on y a fabriqué 7.500 kg de fromage , façon Gruyère.

Longwy est la résidence d'un notaire, d'un docteur en médecine et d'un géomètre.

Biens communaux : une église, un cimetière à l'entour, un presbytère près de l'église ; une maison commune, construite en 1820, qui a coûté 12.000 fr. ; elle renferme la mairie, la salle de pompe à incendie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 80 élèves ; un oratoire au hameau des Jousserots, dédié à saint Antoine, ermite, et un autre à Longwy, en l'honneur de la Vierge ; une pompe à incendie, manœuvrée par une compagnie de 36 pompiers ; des latrines publiques ; un pont en pierre ; un bac sur le Doubs, communiquant avec Chaussin, Asnans et Vornes, et 62^h 36^a de terres, pâtures, gravières et mortes, d'un revenu cadastral de 1.111 fr. ; le hameau d'Hotelans a 11^h 87^a de pâtures, prés et gravières, d'un revenu cadastral de 227 fr. ; celui des Moussières, 10^h de pâtures, d'un revenu cadastral de 227 fr.

École des filles : Elle est tenue par deux religieuses, dont la maison principale est à Montseugny (Haute-Saône), et fréquentée par 80 élèves.

Bois communaux : Longwy, 131^h 77^a ; coupe annuelle, 4^h ; les Jousserots, 32^h 94^a ; coupe annuelle, 99^a.

Budget : recettes ordinaires, 9.281 fr. ; dépenses ordinaires, 8.622 fr.

Bureau de bienfaisance : revenu ordinaire, 40 fr.

NOTICE HISTORIQUE

Longwy est une de ces villes déchues qui n'offrent d'autre intérêt que celui des souvenirs historiques. Oppida celtique d'abord, puis place d'armes des Romains, elle devint, pendant l'époque féodale, le centre d'une vaste baronnie, et donna son nom à l'une des familles les plus illustres de la province. Aujourd'hui c'est à peine si elle peut montrer quelques débris de son antique splendeur.



L'Assemblée nationale l'avait mise au rang de chef-lieu de canton ; le consulat lui enleva ce titre ; là, s'arrêtera peut-être sa décadence, à moins que le Doubs, lassé de faire de vains menaces, ne se décide à l'engloutir tout-à-fait. La configuration du bassin au milieu duquel s'élève ce village, et l'étude des révolutions qu'a subies la constitution géognostique du sol, suffisent pour justifier la crainte d'une semblable catastrophe. Il est certain que les Celtes ont habité cette contrée. On en trouve la preuve dans la découverte faite, il y a quelques années, *aux Mouterots*, de haches en bronze, de pierres tranchantes et autres armes gauloises. Il est probable que le *Champ de bataille*, près duquel ces objets furent mis au jour, a été le théâtre d'une de ces luttes fréquentes qui avaient lieu entre les Séquanais et les Eduens, à l'occasion des péages, avant l'arrivée de Jules César. Au mois de mai 1840, M. Danjean, maire de Longwy, rencontra dans une de ses propriétés, près de *l'île des Inglas*, plusieurs chênes énormes, enfouis sous les sables du Doubs. L'un d'eux offrit une particularité remarquable. Au moment où les ouvriers achevaient de l'équarrir, ils virent poindre sous la hache, un petit trou qui s'élargit sous chaque nouveau coup. On pensa que l'arbre était gâté ; alors on le scia. On ne tarda pas à apercevoir un crâne et des ossements humains mêlés à une grande quantité de faines noircis par le temps et l'humidité. Ce singulier cercueil était creusé carrément dans l'épaisseur du chêne, et fermé par un morceau de bois d'une dimension égale à l'ouverture. Cette porte de tombeau s'était recouverte d'une couche ligneuse de 22 centimètres d'épaisseur. Ce mode d'inhumation remonte à l'antiquité la plus reculée.

La dénomination *d'île des Inglas* appartient à la langue des Phocéens de Marseille. On trouve près de cette dernière ville, beaucoup de noms semblables ou tout à fait analogues. Si, comme nous le pensons, l'emplacement qu'occupe Chaussin servit d'*oppida* aux populations établies sur la rive droite du Doubs, Longwy dut avoir la même destination pour celles de la rive gauche. La disposition des lieux le fait du moins facilement supposer. Sous la domination romaine, cette bourgade devint des plus florissantes. Elle se divisa en trois quartiers, distingués sous les noms de *Castellum*, de *Castrum* et de *Villa*. La partie non fortifiée, ou la *Ville*, prit un tel développement, qu'elle fut appelée *Longus Vicus*, la longue rue. Longwy eut l'avantage d'être un centre d'opérations stratégiques et commerciales. Sa foire célèbre remonte probablement à cette époque. Placé entre une rivière navigable et la grande voie de Lyon au Rhin, par Chalon-sur-Saône, il était traversé par un chemin appelé aujourd'hui le *chemin des Margandiers*, et dans une charte de l'an 1280, *chemin de Dole à Chalon, par Longwy, Peseux et les Jousserots*. Cette route se dirigeait sur le Petit-Noir, où elle passait le Doubs pour arriver à Neublans, et communiquait avec Louhans, Verdun et Autun. Un pont, dont on reconnaît encore quelques vestiges en amont du bac actuel, reliait Longwy à Chaussin et Asnans. Dans un terrain peu éloigné du château, on a ramené à la lumière, en 1835, un pot d'airain de forme ronde, qui contenait une grande quantité de médailles d'or et d'argent, dont plusieurs de Jules-César, puis des ustensiles de cuisine en cuivre rouge et jaune, tels que plats, chaudières, etc. A la *Vie de Rupt*, à *l'Enfer*, au *Champ des Tuiles* et dans beaucoup d'autres lieux, le sol est parsemé de tuileaux à rebords, de fondations de bâtiments et de débris de constructions. Que Longwy ait été ruiné par les Barbares, du III^e au V^e siècle, le fait nous paraît hors de doute, mais il est certain aussi, qu'il fut promptement rétabli par les Bourguignons. La présence de ce peuple dans la partie occidentale du canton d'Amaous, est attestée par les nombreux alleux qu'on y comptait. La donation du comte Frédéric, en faveur de l'abbaye de Saint-Oyan-de-Joux, de l'an 785, mentionne déjà Longwy, *Longus Vicus*, Annoire, *Alnoras*, Peseux, *Pisaditium*, Gatey, *Cattiliagus*, Saint-Aubin, *Alblinus*, etc. On retrouve ensuite le nom de Longwy dans une charte de l'an 930, contenant donation de l'église de ce lieu à l'abbaye de Saint-Marcel-lez-Chalon.

Seigneurie : La seigneurie de Longwy, l'une des anciennes baronnies du pays, paraît avoir fait primitivement partie des vastes domaines que la première maison de Vienne possédait entre la Saône et le Doubs, et avoir été inféodée à la maison de Chaussin. Elle comprenait le château, le bourg et la ville de Longwy, le grand et le petit Jousserot, Buchaille, Peseux, Gatey, le fief de la Motte et du château de Purlans, avec les arrière-fiefs qui en dépendaient, les fiefs de Chemin, des Moussières et de la Borde-



Dame-Nicole. Après avoir été sous la suzeraineté des sires d'Antigny, cette terre passa sous celle des comtes de Bourgogne ; le château et le Bourg-Dessus tombèrent ensuite sous la mouvance des sires de Rahon.

Charte de franchises : Les habitants de Longwy avaient reçu, au XIII^e siècle, une charte de franchises, dont le titre se perdit pendant l'occupation de ce bourg par les Routiers. Jacques de Vienne la renouvela, par un acte daté du 3 février 1383 (v. st.). Nous n'en rappellerons que les dispositions principales. Les habitants avaient le droit d'élire, pour l'administration des affaires communes, un maire et quatre échevins. Le maire n'avait point de juridiction et ne pouvait prononcer aucune amende. Il était simplement chargé de recevoir les plaintes, de les faire connaître au seigneur ou à son bailli dans la huitaine, et d'ajourner les parties devant les officiers de justice. Les sujets ne devaient subir aucune détention arbitraire. Ils pouvaient acquérir des biens et disposer de leur fortune à leur gré, pêcher à pied et sans bateau dans les rivières et les mortes, couper du bois dans les forêts du seigneur pour leurs constructions, leur chauffage, la clôture du bourg et l'entretien des ponts. Ils y avaient aussi droit de paisson et de pâturage. En échange de ces rares privilèges, ils étaient soumis à de nombreuses charges. Ainsi, ils devaient les lods, l'impôt des quatre cas, l'ost et la chevauchée pendant un jour et une nuit, le droit de vente et d'éminage sur les denrées et le bétail amenés aux marchés, le péage du grand pont, les rentes de la foire et la prise de poissons dans les rivières et les mortes. Il était dû au seigneur un cens de cinq sols par ménage, et semblable somme par façade de maison et par chaque journal de terre, ainsi que des corvées pour charroyer son blé et son vin. Le retard dans le paiement de ces redevances donnait lieu à une amende de 60 sols. Le sire avait la chasse exclusive, le droit d'instituer un prévôt, un crieur et des messiers, celui de vendre seul du vin pendant quarante jours, à partir du 1^{er} août, et pendant trois semaines en carême. Le maire devait lui faire livrer toutes les poules qui lui étaient nécessaires, en payant les gelines quatre deniers, les petits *puçins*, un denier, le grand *polastre*, ou la *puçine*, deux deniers. Il avait toutes les années, à chaque pêche d'étangs, une levée de trouble, à l'heure qui lui plaisait. Les bourgeois devaient fournir des guetteurs et des portiers, faire le guet et l'écharguette en temps de guerre, entretenir les fossés, la clôture et les ponts du bourg, à l'exception du grand pont, pour la réparation duquel ils ne devaient que le transport des matériaux. Nul ne pouvait faire partie de la franchise, sans le consentement du sire, excepté les hommes du prieuré et ceux des vassaux. Celui qui voulait quitter le bourg, était tenu de prendre congé du seigneur ; ce dernier devait le faire accompagner, ainsi que ses meubles, pendant un jour et une nuit. Tout nouvel habitant devait 5 sols d'entrage. Il était interdit au sire d'amasser gens au pasquier, du côté d'Hotelans, sans le consentement des échevins. Les reconnaissances postérieures à cette charte renferment des conditions beaucoup plus lourdes. Ainsi, en 1402, il était dû par les bourgeois, pour *meix et amazements*, 5 sols estevenants et deux gelines, et par journal de terre, deux quarterons de blé, moitié froment et avoine. Ils étaient tenus, « 1^o d'aider à porter les lettres du seigneur, toutes fois que mestier étoit aux missions raisonnablement ; 2^o de réparer et vider les fossés du chastel, quand mestier étoit ; 3^o charroyer toutes les fois que le seigneur avoit guerre, ses *harnois*, *armures* et *artillerie*, es lieux où ledit seigneur avoit à besongner ; 4^o apporter au chastel les deux plus beaux poissons de l'étang de Servotte, chaque fois qu'on le pêchait. » Les sujets étaient soumis à la banalité du four, des moulins et des battoirs. La justice, était, administrée par un bailli, un châtelain, un prévôt, un procureur, un scribe et des messiers. Le signe patibulaire était dans le lieu dit *aux Justices*, et le carcan devant les halles. Il y avait un tabellion pour la réception des contrats. La mesure du grenier du château était très forte, quatre mesures en faisaient cinq de celles de Lons-le- Saunier.

Seigneurs : Le premier seigneur qui se qualifia de sire de Longwy, fut Mathée de Chaussin. Cette famille était très ancienne. En 943, on voit déjà figurer un Saliron de Chaussin, qui possédait un franc-alleu, *in villa Calciniaco*. En 1153, Mathée de Chaussin, Élisabeth, son épouse, et Simon, son fils, donnèrent à l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, propriétaire depuis 1097, de l'église de Chaussin, la dîme qu'ils levaient dans cette paroisse. Hugues de Chaussin donnait, en 1190, au même monastère, le tiers des dîmes qu'il possédait à Chaussin, et la dîme des fruits qu'on apportait vendre dans cette ville. Mathée de Chaussin, sire de Longwy, prit parti avec Henri d'Antigny, sire de Sainte-Croix et de Longepierre, Amaury IV, sire de Joux, et Jean, sire de Tilchâtel, pour Jean de Chalon l'Antique, contre Hugues de Chalon, fils de ce prince et comte palatin de Bourgogne. Il ne déposa les armes qu'à la suite du traité de paix signé en 1255, entre le père et le fils, par la médiation du roi saint Louis. Dans le partage qui fut fait en 1256, entre Henri de Pagny, sire de Sainte-Croix et Huguenin d'Antigny, sire de Pagny, de la

succession de Guillaume III de Vienne, leur oncle, il fut convenu, qu'Huguenin d'Antigny aurait la suzeraineté du fief de Longwy. Au mois de juin 1257, Mathée de Chaussin se fit l'homme-lige de Hugues de Chalon et d'Alix, comtes palatins de Bourgogne, pour les bienfaits qu'il en avait reçus, sauf la foi qu'il devait à Hugues, duc de Bourgogne, au seigneur de Bourbon, à Hugues d'Antigny, comte de Vienne et seigneur de Pagny, à Hugues, seigneur de Neublans, à Philippe de Montage, et au suzerain auquel il devait faire hommage de Chaussin. En même temps, il reprit de fief, des comtes palatins, trois villes de son alleu, savoir : Bretenières, Tassenières et les Moussières. Ce seigneur eut de Guillemette, son épouse, un fils, nommé Simonin de Longwy, qui lui attira de grands ennuis. Robert II, duc de Bourgogne, fit enfermer en 1280, ce jeune gentilhomme, dans les prisons de Semur, pour le punir de différents attentats et de plusieurs violences, dont il s'était rendu coupable envers lui et ses gens. Ses parents, tous de la première noblesse de Bourgogne, touchés de sa détention, s'empressèrent de solliciter son élargissement. Le père, la mère, les autres membres de la famille, firent d'actives démarches pour le faire rendre à la liberté ; mais le duc restait inébranlable. Il fallut, pour l'apaiser, lui donner des cautions qui répondissent de la conduite à venir du prisonnier, et de la réparation des dommages qu'il avait causés. Le père du coupable, Simon, sire de la Marche, et Jean, sire de Froslois, s'engagèrent à faire au duc toutes les satisfactions qu'il exigerait, à payer jusqu'à 3000 marcs d'argent, et à contraindre Simonin à acquiescer à toutes les condamnations qui seraient prononcées contre lui. Pour sûreté de leurs promesses, les cautions et même Guillemette, engagèrent tous leurs fiefs. Il est probable, qu'à la suite de ce traité, Simonin fut élargi, mais on n'en a pas de preuves. Mathée, sire de Longwy, laissa plusieurs enfants, dont l'un devint la tige des seigneurs de Rahon ; plusieurs parvinrent aux plus hauts emplois et s'allièrent aux maisons souveraines. Jean de Longwy, sire de Rahon, eut le château et le Bourg-Dessus de Longwy, qu'il inféoda en 1316, à Guillaume de Chaussin, chevalier, sous réserve de l'hommage. Gilles ou Gillette de Longwy, sa sœur, eut le Bourg-Dessous et la ville, qu'elle porta en dot à Hugues de Vienne, chevalier, sire de Pagny et de Montmorot. Cette dame mourut vers l'an 1287, et laissa Longwy à *Guillaume* de Vienne, son fils, seigneur de Saint-Georges. Guillaume de Vienne eut deux fils, *Jacques*, seigneur de Longwy, et Hugues VI, seigneur de Saint-Georges, de Seurre et de Sainte-Croix. Jacques de Vienne fut mandé par le roi Jean, le 23 août 1350, pour aller contre les Anglais. Il servait avec 23 chevaliers et 74 écuyers, au mois de septembre 1359, et la même année, il se rendit caution du traité que le duc de Bourgogne fit avec le roi d'Angleterre, pour la restitution de la ville de Flavigny. Il fut nommé capitaine général du comté de Bourgogne en 1360, et gardien du bailliage d'Aval, au mois de février 1362. Marguerite de France l'établit gardien du comté d'Artois et de tous ses domaines situés dans le comté de Bourgogne. Celle princesse lui accorda, en 1363, une somme de 1600 florins de Florence, comme indemnité des frais qu'il avait faits pour entretenir un grand nombre de gens d'armes, afin de repousser les grandes compagnies. Ce seigneur fut commis, au mois de juillet 1363, à la garde et défense du Lyonnais, se trouva à la bataille de Brignais, où il fut fait prisonnier avec Louis de Chalon, le sire de Beaujeu, les deux fils du comte de Neuchâtel-Outre-Joux, et une foule de seigneurs français. Pour l'indemniser de ses dépenses, le roi lui fit payer en 1366, une somme de 5000 livres. Il testa en 1372 et laissa de Marguerite de la Roche-Nolay, son épouse, veuve de Guillaume de Villars, seigneur de Beauvoir, *Jacques* II de Vienne, seigneur de Longwy, et *Jeanne* de Vienne, alliée à Philibert II de Montagu, seigneur de Couches. Jacques II de Vienne rendit, comme son père, de grands services dans les guerres contre les Anglais et les Flamands. Il fut reçu à Troyes, le 29 octobre 1380, avec 22 écuyers, et lors de la résolution prise de passer en Angleterre, il fut reçu à Doullens, le 18 septembre 1386, avec 8 chevaliers et 30 écuyers. Il était en la compagnie du duc de Bourgogne au voyage que le roi avait résolu de faire en Bretagne, et se rendit au Mans, le 25 juillet 1392, avec 4 chevaliers et 22 écuyers. Il accompagna le comte de Nevers et l'amiral Jean de Vienne, son parent, dans l'expédition de Hongrie, et périt à la funeste journée de Nicopolis. Il ne laissa qu'un fils, *Jean*, sire de Longwy, mort sans alliance en 1399. Jeanne de Vienne, tante de ce jeune homme, recueillit sa succession, que lui disputèrent les seigneurs de Saint-Georges. Le 20 décembre 1402, Philibert II de Montagu, seigneur de Couches, fournit au duc et comte de Bourgogne, le dénombrement de la baronnie de Longwy, qui appartenait à Jeanne de Vienne, son épouse. Ce seigneur vivait encore en 1421. Il laissa pour héritiers ses enfants, *Jean* II de Montagu, sire de Couches et de Longwy, chevalier, *Odot* de Montagu, écuyer, qui partagea avec son frère la succession de sa mère, le 28 juin 1404, et mourut sans alliance, enfin *Catherine*, mariée le 7 novembre 1404, avec Alexandre de Blésy, dont naquirent *Guillaume* et *Claude* de Blésy. Jean II de Montagu, seigneur de Couches et de Longwy, chevalier banneret, servit le duc de Bourgogne avec 2 chevaliers bacheliers et 68 écuyers, et fut reçu à Paris, le 27 octobre 1411. Il vivait encore en 1435, et fut marié à





Marguerite de Mello, dame d'Espoise, dont il eut *Claude* et *Philippe*, alliée le 17 mai 1436, à Louis de la Trémouille, comte de Joigny. *Claude* de Montagu, seigneur de Couches et baron de Longwy, chevalier, épousa le 22 février 1432 (v. st.), Louise de la Tour, deuxième fille de Bertrand IV, seigneur de la Tour, et de Marie, comtesse de la Tour d'Auvergne, qui mourut le 14 juin 1472. Il fut nommé en 1468, par le duc Charles-le-Téméraire, chevalier de la Toison d'or, et fut tué en 1470 au combat du Bussy. Il ne laissa pas de postérité légitime. Jeanne, sa fille naturelle, fut légitimée par le roi Louis XI en 1461, et avait épousé avant 1450, Hugues de Babutin, écuyer, seigneur d'Epiry et de Balorre, dont elle eut *Claude* de Rabutin, duquel sont descendus les barons de Sully, de Chantal et de Bussy-Rabutin, et *Blaise* de Rabutin, qui a fait la branche des seigneurs d'Huban. Après la mort de *Claude* de Montagu, un immense procès s'engagea entre ses parents collatéraux et sa fille naturelle. Enfin, par une transaction du 2 décembre 1471, la baronnie de Longwy fut attribuée à Guillaume et *Claude* de Blésy. Guillaume mourut sans alliance, et laissa sa fortune à son frère. *Claude de Blésy*, seigneur de Couches et de Longwy, fut un des plus chauds partisans de Louis XI, contre Marie de Bourgogne. Il se sépara de Guillaume de Glorienne, de Louis et Pèlerin d'Essertines, de Guillaume et Pierre de Fautrières, de Jean de Sully, de Guyon de Tresettes, de Guillaume de Martigny, du sire de Toulangeon, en un mot, de tous ces hardis chevaliers, disposés à mourir pour la cause de leur souveraine légitime. Tandis que Dole, Saint-Jean-de-Losne, Auxonne, Chaussin, Pontailier, Rochefort, Saint-Aubin, Montmirey, et la plupart des bourgs et des châteaux arboraient les bannières de la princesse Marie, des banderoles, aux armes du roi de France, flottaient sur les tours du château de Longwy. *Claude* de Blésy s'allia, le 30 novembre 1486, à Louise de la Tour, fille puînée de Bertrand de la Tour, VI^e du nom, comte d'Auvergne, dont il eut Suzanne de Blésy, dame de Couches et de Longwy, mariée le 8 octobre 1508, avec Christophe de Rochechouard, dont elle eut entre autres enfants, René et *Claude* de Rochechouard, qui firent le partage des biens de leur mère, le 24 avril 1544. Ces deux seigneurs vendirent, peu de temps après, la baronnie de Longwy, à M. de Saux-Ventoux. Anne de Saux la porta en dot à Aimé de Balay, II^e du nom, seigneur de Lavans et Marigna. Le 8 janvier 1550, Aimé de Balay et son épouse accensèrent à sept particuliers d'Asnans, une place dans les bois de Longwy, d'une surface de 500 journaux, pour la mettre en culture et y construire des habitations. Chaque meix devait contenir en maison, curtil et verger, un journal et demi. Le village fut nommé *Balay-Saux*. Les habitants s'en gageaient à supporter les mêmes charges que ceux de Longwy, à payer 5 sols tournois et une geline par ménage, et 6 blancs par chaque journal de terre ou de pré. Le seigneur se réserva le moulin, la foule et le battoir, construits près de la place accensée, et la banalité de ces usines. Il accorda aux nouveaux colons le droit d'usage dans ses forêts, et reçut une somme de 100 écus d'or. Aimé II de Balay laissa d'Anne de Saux, deux fils, *Etienne* et *Aimé* III qui se qualifiaient, en 1570, de seigneurs de Lavans, Peseux, Longwy et Balay-Saux, et deux filles, *Jeanne* et *Marie* de Balay. La terre de Longwy resta indivise entre eux. *Jeanne* de Balay, dame de Longwy en partie, épousa en 1574, Jean d'Andelot, seigneur de Cromary, dont elle était veuve en 1601. A cette époque, les habitants lui firent sommation de faire connaître quels étaient les sujets sur lesquels elle prétendait avoir droit de haute justice, afin de savoir ceux qu'elle pouvait contraindre au paiement des épingles du mariage d'Antoinette d'Andelot, sa fille, avec Pierre-Louis Perrot, seigneur d'Annoire. L'impôt réclamé était de 4 livres et demie par ménage. En 1577, Jean de Marmier, fils de Hugues de Marmier, président au parlement de Dole, se qualifiait de baron de Longwy, en partie. Il possédait alors une plate avec bateau sur le Doubs, pour le passage de cette rivière, et percevait à cette occasion le péage accoutumé. En 1584, Philibert de Pra, seigneur de Civria, jouissait d'une partie de la terre de Longwy, du chef de *Marie* de Balay, son épouse, et comme tuteur d'*Aimé* de Balay-Saux, son fils. Il y avait un moulin dans le lieu appelé aujourd'hui la *Morte de Chantereine*. Il existait dans le village un moulin à vent, dont Pierre Bouhelicr, docteur ès droits, était propriétaire en 1603, et qu'il louait 80 francs par an. En 1617, Philippe de Pontailier, de Dijon, acquéreur des droits d'*Alexandre* de Marmier, se qualifiait de baron de Longwy, Gatey, les Jousserots et les Moussières. Louis Pétrety, conseiller au parlement de Dole, acquit en 1628, le quart de la seigneurie, appartenant à Elion d'Andelot, du chef de *Jeanne* de Balay, sa mère, et le surplus de *Claude-François*, *Claude*, *Alexandre*, *Joachim* et *Jeanne* de Marmier. Il laissa sa fortune à Jean-Baptiste Pétrety, son fils, baron de Longwy, de 1654 à 1656, et à *Suzanne* Pétrety, sa fille, alliée à Léonel Bontemps, dont naquit *Marie* de Bontemps, dame d'Authume, Éclans, Longwy, Champvans, mariée en 1692, à *Claude-François* Masson, conseiller au parlement de Besançon. Charles-Emmanuel Masson, né de cette union, conseiller au parlement, fit confirmer à sa terre de Longwy le titre de baronnie qu'elle avait toujours portée, et obtint à cet effet des lettres-patentes datées du mois de décembre 1745. Ce fief passa à Rodrigue-Thérèse-François-César Masson, qui en fut le dernier possesseur féodal.

Armoiries : La maison de Longwy portait, suivant les uns : *d'azur à la bande d'or*, et suivant d'autres, *d'azur à la bande de sable*.



Château et Bourg-Dessus : Ils occupaient une éminence artificielle, entre le Bourg-Dessous et la ville. Le château se composait d'un haut donjon, construit en pierre et briques, ayant la forme d'un pentagone régulier. Il était flanqué à ses angles de cinq tours d'inégale grosseur. Les maisons des vassaux étaient bâties sur la pente de la Motte. On y comptait celles de MM. de Saint-Hilaire, seigneurs de Bousselanges, de Rupt, d'Estrabonne, etc.. Un large fossé, alimenté par les eaux du Doubs, formait une enceinte circulaire, qu'on franchissait à l'aide d'un pont-levis attaché à une porte fortifiée. En dehors du fossé, se trouvaient le four banal, une tour servant de colombier, une maison de ferme, les granges, les écuries et autres dépendances. Ce château a été démoli pendant le siège de Dole, en 1636. Ses ruines ont servi pendant longtemps de carrière aux habitants. Les derniers fragments de murailles ont été enlevés en 1818. On a mis à découvert de profonds cachots, renfermant des ossements humains et de grosses chaînes en fer, scellées dans la pierre. Cette forteresse, souvent habitée par les seigneurs de Longwy, était confiée à la garde d'un capitaine châtelain.

Bourg-Dessous : Le bourg proprement dit, habité par les bourgeois, les officiers de justice, les marchands et les juifs, était au nord-est du château. Il était clos de palissades, entouré par un large et profond fossé qu'alimentait le Doubs, et fermé par plusieurs portes avec ponts-levis. Il renfermait la halle et l'auditoire de la justice. Les rues étaient pavées. Une sentence, rendue le 11 mai 1565, en la justice de Longwy, à la requête du procureur d'office, condamna le maire, Antoine Poiffot, à une amende, pour avoir désobéi au commandement qui ordonnait aux habitants de nettoyer et réparer les rues du bourg. Une autre sentence, du 2 octobre 1579, ordonna aux bourgeois d'enlever les immondices déposées devant leurs maisons, et de faire le guet et garde, afin d'empêcher les personnes atteintes de peste, de se rendre à la foire. Les halles, l'auditoire, le four banal, les moulins, les pavés, ont disparu depuis longtemps. Le grand pont sur le Doubs, reconstruit en 1516 par ordre du parlement, n'a pas laissé de traces ; mais on reconnaît quelques vestiges des fossés. En 1402, on comptait 103 feux ou ménages, tant dans le bourg que dans la ville.

D'après un plan dressé en 1611, on remarque que les habitations du bourg étaient groupées autour du château et au nord-est de l'église, tandis que maintenant elles sont au sud de l'église. Ce déplacement a été occasionné par les envahissements du Doubs. Sur ce plan, figure une des portes d'entrée du bourg, pratiquée sous une tour.

Ville : La ville, au sud-ouest du château, renfermait l'église paroissiale, le prieuré et l'hôpital, et était habitée par des cultivateurs mainmortables, corvéables et taillables.

Buchaille : Entre les Jousserots et la route de Dole à Chalon, se trouvait un village appelé la ville de Buchaille, qui fut si complètement détruit pendant le siège de Dole, en 1656, qu'il n'en reste plus aucun vestige.

Seigneurie des Moussières : Hugues de Vienne, sire de Longwy, avait donné en 1294, la terre des Moussières à l'abbaye de Sainte-Claire de Lons-le-Saunier. Cette donation fut confirmée en 1302, par le roi Philippe-le-Bel, et en 1324, par Jeanne, comtesse de Bourgogne, veuve du roi Philippe-le-Long. Ce domaine consistait en 506 journaux de terre d'un seul tenant, divisés en plusieurs meix. L'abbesse avait sur les habitants et sur le territoire, la justice moyenne et basse, et une maison seigneuriale dans le village. Les censitaires devaient une mesure de froment et une mesure d'avoine par chaque journal de terre qu'ils cultivaient, cinq sols d'argent et une poule par ménage, le tout livrable à l'abbaye. Les lods se payaient à raison du douzième du prix. La haute justice appartenait aux seigneurs de Longwy.

Seigneurie d'Hotelans : Hotelans, *Ostellens*, *Ostelens*, était traversé par une voie gauloise ou romaine, tirant de Dole et de Tavaux à Chalon-sur-Saône. Le pape Luce III, par une bulle du mois de février 1181 (v. st.), confirma à l'abbaye de Château-Chalon, la possession de Noir et de moitié d'Hotelans. Ce dernier village dépendait de la seigneurie du Petit-Noir, divisée en deux parties, appelées, l'une, la *Grande-Seigneurie*, ou la Grande-Franchise, et l'autre, la Petite-Seigneurie. Noir et Hotelans reçurent leurs franchises de Huguenin, sire de Neublans, de Marguerite, sa femme, et de leurs deux fils, au mois d'août



1262. Nous analyserons cette chartre à l'article *Petit-Noir*. Une partie d'Hotelans avec le fief dit de Montrichard, formait une seigneurie particulière, en toute justice, relevant du comté de Bourgogne, qui fut possédée en 1391, par Gérard de Plaine, plus tard, par Guillaume des Noyers, et en 1515, par Gérard de Vienne, seigneur de Ruffey, qui l'avait acquise d'Antoine Bouton, seigneur de Pierre. Elle appartenait en 1562, à Marine de Bourgogne, dame d'Autrey, en 1563, à Jacques de Toulangeon, dit de Vienne, et en 1587, à Philippe de Pra et à Jeanne de Balay, son épouse. Philippe Broch, docteur ès droits, acheta cette terre en 1600, et la transmet à Philippe, II^e du nom, son fils, né de son mariage avec Barbe Gérard de Vuillafans, et nommé conseiller au parlement de Dole en 1652. Etienne-Philippe, fils aîné de Philippe Broch II^e, laissa ce domaine à Claude-Charles Broch, qui vivait en 1716. Il passa ensuite à Guy-François Broch, marié avec Claude-Françoise Vuillemaux de Bougelier, dont naquit un fils, allié à Eléonore de Froissard Broissia.

Fief des Jousserots : La mairie héréditaire des Jousserots était inféodée à une famille noble, qui porta le nom de ce village. Marguerite de Jousserot était mariée en 1326 à Jean d'Abbans. Sa famille habitait Poligny. *Jeanne* de Jousserot épousa Jean de Montalbert, sire de Montbel, chevalier, et se remaria avec Pierre de Rosoy, chevalier, châtelain de Grimont. Ce fief fut réuni plus tard à la seigneurie principale de Longwy.

Armoiries : Les armes de la famille Broch étaient : *de gueules à l'arbre arraché d'or, soutenu par un croissant d'argent*.

Évènements divers : En 1565, des bandes de *Routiers* prirent Estrabonne, Corcondray, Pesmes et Longwy. Elles étaient commandées par Lamy, Richard Santon, Nadon de Bagerans, le Bourg Camus et autres redoutés capitaines. Leurs dévastations dépassaient tout ce qu'on avait encore vu. La comtesse Marguerite de France décida son conseil à les renvoyer à prix d'argent. C'était l'avis que lui donnait depuis longtemps l'archiprêtre. Ce dernier se rendit lui-même au château de Longwy, pour traiter avec Lamy qui l'occupait. Le dévouement de Claude de Blésy à Louis XI, attira sur Longwy de grands malheurs. Pour punir ce seigneur de sa trahison, les Comtois, vexés de n'avoir pu prendre son château de Couches, ravagèrent sa terre de Longwy. La tradition rapporte que les habitants de Fletterans (Saône-et-Loire), se ruèrent sur ce bourg, et qu'après y avoir commis de nombreux dégâts, ils enlevèrent les cloches de l'église et les emportèrent. M. Marquisat dit, «que la haine qui fut la suite de ces excès, s'enracina si profondément dans le cœur des habitants de Longwy, que pendant plus d'un siècle, ils ne voulurent permettre aucune alliance entre leurs enfants et ceux de Fletterans.» Le 8 septembre 1582 une bande de protestants envahit Annoire, Longwy, Beauchemin, et y commit toutes sortes d'excès. On peut consulter à ce sujet l'article Dole, page 477.

Longwy fut brûlé pendant le siège de Dole, en 1636. Des incendies partiels ont détruit une maison en 1834, 8 en 1847, 3 en 1849, 4 en 1850, 2 aux Moussières en 1841, et une au Grand-Jousserot en 1853. Dans l'inondation du 28 au 31 octobre 1840, cent habitations de Longwy furent envahies par les eaux, et vingt s'écroulèrent. Chaque année, de nouveaux débordements détruisent les récoltes et menacent de renverser les maisons. Des digues, des coursières cependant, ont été établies depuis 1830, pour éviter ce fléau. On prétend que le chemin des Margandiers fut témoin de nombreuses luttes entre les contrebandiers et les agents des gabelles, et que le fameux Mandrin le suivit plusieurs fois, en 1753, avec sa bande.

ÉTABLISSEMENTS ANCIENS ET MODERNES

Prieuré : Le prieuré de Longwy, dont l'origine remonte à l'année 930, était près de l'église et dépendait de l'abbaye de Saint-Marcel de Chalon. Il devint rural au XIII^e siècle, et la nomination du prieur appartient dès-lors au pape. La maison prieurale fut détruite en 1636. Le clos qui en dépendait, d'une surface de 7 hectares, fut vendu nationalement en 1791.

Église et Familiarité : L'église prieurale et paroissiale de Longwy existait déjà en 930. Elle était bâtie dans le quartier de la ville, et dédiée à l'Assomption de Notre-Dame, dont on célèbre la fête le 15 août. Elle était autrefois orientée, mais on a placé le chœur à l'occident, à la place de l'entrée. L'édifice actuel se compose d'une nef, de quatre chapelles, d'un transept, d'un chœur, d'un sanctuaire semi-octogonal,

d'une sacristie et d'un clocher sur la première chapelle à gauche. La porte d'entrée principale porte la date de 1714. La grande nef est voûtée à arcs légèrement surbaissés et décorée de jolies nervures qui retombent sur des consoles, des pilastres et colonnettes, en partie engagées dans les murs. Une seule fenêtre, placée au-dessus de la porte, éclaire la nef. Les deux chapelles à droite et à gauche sont les parties les plus anciennes de l'église. On remarque dans cet édifice, la tombe de Philippe de Pontallier, baron de Longwy, mort en 1627. Outre le curé, il y avait une familiarité, composée de cinq prêtres natifs du lieu, chargés de la desserte des fondations. Ses statuts furent approuvés par Mgr. Charles de Neufchâtel, le 6 décembre 1514.



Hôpital : L'hôpital, fondé vers l'an 1260, par Mathée, sire de Longwy et Guillemette, son épouse, se trouvait entre Longwy et Hotelans, dans le lieu dit à l'Hôpital. Gollut le signale comme encore existant au XVI^e siècle. Il fut ruiné en 1636, et n'a pas été rétabli. Ses titres furent perdus à cette époque et ses biens dispersés.

Canton : En 1790, Longwy fut érigé en chef-lieu d'un canton du district de Dole. Il comprenait la commune de ce nom, Annoire, Beauchemin, Chemin, Hotelans, Abergement-Saint-Jean, le Grand et le Petit-Meix, les Jousserots, les Moussières, Neuhlans et le Petit-Noir. Ce canton a été supprimé en 1801.

Biographie : Ce village est la patrie de M. François Bachet, né en 1800, chef de bataillon au 41^e de ligne, et officier de la Légion d'Honneur. Cet officier, encore en activité de service, s'est signalé par plusieurs hauts faits d'armes dans les différentes campagnes d'Afrique.

Bibliographie : Statistique de l'arrondissement de Dole, par M. Marquiset. — Archives municipales de Longwy. — Archives de la préfecture du Jura.